

PROGRAMME

La copropriété tertiaire : définition et fonctionnement

REF : COP-070

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires de déterminer ce qu'est une copropriété tertiaire, d'en connaître la réglementation ainsi que le fonctionnement.

Les textes :

Ordonnance n°2019- 1101 du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis ;

Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi « ELAN »

Article 1-I et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ;

Article 18-I-AA et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ;

Article L 174-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- À l'issue de la formation, les stagiaires sauront maîtriser l'identification, la réglementation, le fonctionnement et la gestion d'une copropriété tertiaire, ainsi que le rôle du syndic.

Contenu de la formation

- Définition de la copropriété tertiaire :
 - savoir identifier une copropriété tertiaire ;
 - savoir identifier les copropriétés exclues de la copropriété tertiaire.
- La copropriété tertiaire et le régime de la copropriété :
 - revue des articles 1-I et suivants de la loi du 10 juillet 1965 ;
 - principe de soumission au régime de la copropriété et conditions d'exclusion.
- Les conventions spécifiques à la copropriété tertiaire :
 - un contrat de syndic à la carte (présentation d'un contrat de syndic dans une copropriété tertiaire) ;
 - le contrat de prestation de services.
- Fonctionnement de la copropriété tertiaire :
 - si soumise au régime de la copropriété ;
 - si non soumise au régime de la copropriété.
- Rôle et obligations du syndic dans une copropriété tertiaire :
 - rôle et obligations du syndic au regard de la destination de l'immeuble ;
 - focus sur le rôle du syndic au regard du décret tertiaire.

Profils des apprenants

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Avocats, Administrateurs judiciaires, Professionnels de l'immobilier, Juristes d'entreprise, Administrateurs de biens, syndics, avocats, asset managers, gestionnaires de copropriété.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

[Livret d'accueil participant](#)